

31. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quinze mille six cent vingt-neuf dollars et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté pour législation—Chambre des Communes:—Pour pourvoir aux augmentations et promotions des officiers et commis de la Chambre des Communes, sur le principe de l'Acte du service civil, 1903, selon la résolution du conseil de la Commission de l'économie interne, \$2,450 ; pour pourvoir à la préparation d'un index général des journaux et des documents de la Chambre, pour la période de 1891 à 1904, inclusivement, selon la recommandation du comité conjoint des Impressions, approuvé par la Chambre le 16 juin 1904, \$1,400 ; pour pourvoir au paiement de 7 machines à écrire, avec tables, \$860 ; pour pourvoir à des augmentations au surintendant du service des messagers et à l'aide-surintendant, de \$50 chacun, et à des augmentations aux messagers permanents, au portier, etc., 1 à \$100, 10 à \$50, 1 à \$30, 1 à \$20, \$750 ; pour 5 nouveaux messagers sessionnels, à \$2.75 par jour, \$1,787.50 ; pour pourvoir à une augmentation de 25 cents par jour aux messagers et serviteurs sessionnels, \$1,691 ; pour pourvoir au paiement de deux teneurs de livres dans la salle des messagers, à \$3 par jour, \$780 ; pour payer une nouvelle femme de journée à \$25 par mois, \$300 ; pour payer son indemnité sessionnelle à M. John Charlton, absent pour cause de maladie, \$1,500 ; pour payer le reste de son indemnité sessionnelle à M. F. O. Dugas, absent pour cause de maladie, \$611 ; pour payer à la veuve de feu M. John McIntosh, décédé pendant la session, l'indemnité sessionnelle de ce dernier, \$1,500, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

32. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille neuf cent soixante et dix dollars et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté pour pourvoir à une augmentation de 25 centins par jour aux messagers de la session et serviteurs, du 12 mars au 30 juin 1904, \$1,444.25 ; cinq nouveaux messagers de la session jusqu'au 30 juin 1904, à \$2.75 par jour, \$1,526.25, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

33. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour payer aux représentants de feu M. Isidore Proulx, la solde de son indemnité pour la session, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

34. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente et un mille cinq cent vingt dollars soit accordée à Sa Majesté pour bibliothèque du Parlement:—Appointements, \$18,240 ; livres pour la bibliothèque générale, y compris les frais de reliure, etc., \$10,400 ; ouvrages sur l'histoire de l'Amérique, \$800 ; dépenses casuelles, \$2,080, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

35. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille quatre cent douze dollars et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté pour bibliothèque du Parlement:—Paiement à Joseph G. Pigeon de l'augmentation de ses appointements du 1er avril au 30 juin 1904, \$12.50 ; nouvelle somme nécessaire pour reliure des livres de la bibliothèque générale, \$1,000 ; autre montant nécessaire pour dépenses casuelles, \$400, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

36. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent trente mille quatre cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour législation—dépenses générales:—Impressions, reliure et distribution des lois, \$5,600 ; impressions, papier à imprimer et reliure, \$100,000 ; dépenses casuelles se rattachant aux listes électorales, \$16,000 ; listes électorales des provinces, \$6,400 ; dépenses casuelles du greffier de la Couronne en chancellerie, \$2,400, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

37. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt mille trois cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour postes:—Promotion de M. John Sharp, chargeur, bureau de poste de Toronto, au grade de commis de troisième classe aux appointements de \$800 à compter du 1er juillet 1904, nonobstant toutes dispositions de l'Acte du service civil, \$200 ; provision pour la nomination de deux surintendants aux bureaux de poste urbains, \$3,600 ; provision pour la nomination d'un courrier convoyeur additionnel, y compris son allocation de parcours, \$16,000 ; supplément requis pour couvrir les appointements du surintendant en chef des postes, portés à \$3,500 du 1er juillet 1903, \$500, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

38. Résolu, qu'une somme n'excédant pas treize mille soixante et douze dollars et quatre-vingts centins soit accordée à Sa Majesté pour commerce:—pour couvrir dé-